



PIECES A FOURNIR EN VUE DE L'INSCRIPTION AU TABLEAU DE L'ORDRE M.A.J. OCT 2011

**CETTE LISTE EST CONSTITUEE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE DE LA SANTE
PUBLIQUE AINSI QUE DES PIECES UTILES A LA CONSTITUTION ADMINISTRATIVE DU DOSSIER**

SALARIES

- ☐ 1 photo d'identité au format passeport, collée ou agrafée à une feuille A4 ;
- ☐ 1 Curriculum Vitae ;
- ☐ Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité, au sens du A de l'article 2 du décret n° 2000-1277, du 26 décembre 2000, portant simplification de formalité administrative et suppression de la fiche d'état civil ;
- ☐ Photocopie d'un justificatif de domicile (facture EDF ou GDF ou téléphone) datant de moins de trois mois ;
- ☐ Photocopie, selon le cas, du Diplôme d'Etat recto-verso ou, lorsque le demandeur bénéficie d'une autorisation d'exercice, la copie de cette autorisation ;
- ☐ Photocopie des autres diplômes ;
- ☐ Photocopie de l'inscription au fichier ADELI ou photocopie de la Carte Professionnelle ;
- ☐ Photocopie de la dernière feuille de paie (pour chaque employeur) ;
- ☐ Photocopies du ou des contrats de travail actuels liés à votre exercice professionnel ;
- ☐ Déclaration sur l'honneur du demandeur certifiant qu'aucune instance pouvant donner lieu à condamnation ou sanction susceptible d'avoir des conséquences sur l'inscription au tableau de l'ordre n'est en cours à son encontre (cette déclaration figure dans le questionnaire d'inscription) ;
- ☐ Justificatif de sa situation antérieure : un certificat de radiation d'inscription ou d'enregistrement délivré par l'autorité auprès de laquelle le demandeur était antérieurement inscrit (tableau ordinal) ou enregistré (attestation ADELI) ou, à défaut, une déclaration sur l'honneur du demandeur certifiant qu'il n'a jamais été inscrit ou enregistré, ou, à défaut, un certificat d'inscription ou d'enregistrement dans un Etat membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen ;
- ☐ Document par lequel le professionnel atteste qu'il a eu connaissance du présent code de déontologie et s'engage sous serment écrit à le respecter.

LIBERAUX ou MIXTES

- ☐ 1 photo d'identité au format passeport, collée ou agrafée à une feuille A4 ;
- ☐ 1 Curriculum Vitae ;
- ☐ Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité, au sens du A de l'article 2 du décret n° 2000-1277, du 26 décembre 2000, portant simplification de formalité administrative et suppression de la fiche d'état civil ;
- ☐ Photocopie d'un justificatif du domicile ou du cabinet (facture EDF ou GDF ou téléphone) datant de moins de trois mois
- ☐ Photocopie, selon le cas, du Diplôme d'Etat recto-verso ou, lorsque le demandeur bénéficie d'une autorisation d'exercice, la copie de cette autorisation ;
- ☐ Photocopie des autres diplômes ;
- ☐ Photocopie de l'inscription au fichier ADELI ou photocopie de la carte professionnelle ou une feuille de soins originale.
- ☐ Photocopie de l'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité pour l'année en cours
- ☐ Photocopies des contrats liés à l'exercice professionnel (exemples : contrat de travail, contrat de remplacement, contrat d'assistant-collaborateur, contrat d'association, statuts de SCM, SCP ou SEL) ;
- ☐ Déclaration sur l'honneur du demandeur certifiant qu'aucune instance pouvant donner lieu à condamnation ou sanction susceptible d'avoir des conséquences sur l'inscription au tableau de l'ordre n'est en cours à son encontre (cette déclaration figure dans le questionnaire d'inscription).
- ☐ Justificatif de sa situation antérieure : un certificat de radiation d'inscription ou d'enregistrement délivré par l'autorité auprès de laquelle le demandeur était antérieurement inscrit (tableau ordinal) ou enregistré (attestation ADELI) ou, à défaut, une déclaration sur l'honneur du demandeur certifiant qu'il n'a jamais été inscrit ou enregistré, ou, à défaut, un certificat d'inscription ou d'enregistrement dans un Etat membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen ;
- ☐ Document par lequel le professionnel atteste qu'il a eu connaissance du présent code de déontologie et s'engage sous serment écrit à le respecter.



PIECES A FOURNIR EN VUE DE L'INSCRIPTION AU TABLEAU DE L'ORDRE M.A.J. OCT 2011
CETTE LISTE EST CONSTITUEE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE DE LA SANTE
PUBLIQUE AINSI QUE DES PIECES UTILES A LA CONSTITUTION ADMINISTRATIVE DU DOSSIER

Pièces spécifiques concernant les ressortissants d'un état étranger :

- ☐ Un certificat d'inscription ou d'enregistrement délivré par l'autorité compétente dans un état membre de la Communauté Européenne (CE) ou partie l'accord sur l'Espace Economique Européen (EEE) ;
- ☐ Un extrait de casier judiciaire ou un document équivalent, datant de moins de trois mois, délivré par une autorité compétente de l'Etat d'origine ou de provenance ; cette pièce peut être remplacée, pour les ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen qui exigent une preuve de moralité ou d'honorabilité pour l'accès à l'activité de médecin, de chirurgien-dentiste ou de sage-femme, par une attestation datant de moins de trois mois de l'autorité compétente de l'Etat d'origine ou de provenance certifiant que ces conditions de moralité ou d'honorabilité sont remplies ;

Lorsque le demandeur présente un diplôme délivré dans un Etat étranger dont la validité est reconnue sur le territoire français, la copie des titres à la possession desquels cette reconnaissance peut être subordonnée.